



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 25 mars 2009 — N° 11**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 03.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Legault (Rousseau) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour avoir présenté un budget 2009-2010 sans plan de relance pour limiter les effets de la crise économique sur le Québec, notamment l'absence de mesures majeures pour contrer le décrochage scolaire, pour financer adéquatement l'éducation postsecondaire, pour accroître la productivité des entreprises et minimiser le nombre des pertes d'emploi et pour venir en aide aux particuliers à revenu modeste.

---

À 10 h 53, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

25 mars 2009

---

Les travaux reprennent à 11 h 01.

---

À la suite d'une réunion avec les leaders, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que la répartition du temps de parole pour la première partie de ce débat, qui est d'une durée de 13 heures 30 minutes, est établie comme suit : une période de 6 heures 6 minutes est réservée au groupe formant le gouvernement, incluant le discours du budget; une période de 6 heures 16 minutes est réservée au groupe formant l'opposition officielle, incluant les commentaires du porte-parole de ce groupe, qui ont eu lieu le 19 mars 2009, et son discours d'aujourd'hui; 53 minutes sont allouées aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique; et 15 minutes sont allouées au député de Mercier. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes sera transféré à l'autre groupe; le temps non utilisé par les députés indépendants affiliés à l'Action démocratique sera transféré au député de Mercier, tandis que le temps non utilisé par le député de Mercier sera transféré aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique; le temps non utilisé par l'ensemble des députés indépendants sera redistribué également entre les groupes parlementaires; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, et sur la motion de censure présentée par M. Legault (Rousseau).

À la fin de son intervention, M. Khadir (Mercier) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour la présentation d'un budget qui aura des effets totalement contraires à la révolution du développement durable annoncée par le premier ministre il y a à peine deux semaines.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau) et M. Khadir (Mercier).

---

À 11 h 57, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

25 mars 2009

---

La séance reprend à 14 h 08.

---

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 11 Loi modifiant les lois constitutives de Capital régional et coopératif Desjardins, de Fondation et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 11.

---

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 28 Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

**25 mars 2009**

---

Les plans concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu, en versions française et anglaise.

(Dépôt n° 109-20090325)

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 28.

---

M. MacMillan, ministre délégué aux Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 30 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 30.

---

M. Bonnardel (Shefford) propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 190 Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'emplois supérieurs

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 190.

n° 191 Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 191.

---

25 mars 2009

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 202 Loi concernant la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 110-20090325)

Mme Vallée (Gatineau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil des Atikamekw de d'Opitciwan, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 111-20090325)

---

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), pour l'exercice financier terminé le 31 août 2008;

(Dépôt n° 112-20090325)

25 mars 2009

---

Le rapport annuel de gestion de l'Office québécois de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

(Dépôt n° 113-20090325)

---

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec, en vertu de l'article 381 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3), sur les résultats officiels du scrutin à la suite des élections générales du 8 décembre 2008.

(Dépôt n° 114-20090325)

### Dépôts de pétitions

Deux extraits de pétition concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 14 résidents et résidentes de l'Office municipal d'habitation de Grande-Vallée, dans la circonscription de Gaspé, par M. Mamelonet (Gaspé);  
(Dépôt n° 115-20090325)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 58 citoyens et citoyennes de Beauharnois, par M. Leclair (Beauharnois).  
(Dépôt n° 116-20090325)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 105 citoyens et citoyennes de Saint-Bruno, concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 117-20090325)

25 mars 2009

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Bouchard (Vachon), Mme Roy (Lotbinière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches du juge Jean Dutil;

QU'elle lui rende un dernier hommage en reconnaissant sa contribution exceptionnelle dans le domaine de la justice québécoise, particulièrement pour son rôle à la tête de la Commission d'enquête sur le crime organisé et pour son apport aux communautés autochtones du Nord québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Bouchard (Vachon), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

**25 mars 2009**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 25 mars, la fête de l'indépendance de la Grèce et salue toute la communauté hellénique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Deltell (Chauveau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale donne son appui aux démarches entreprises et appuyées par la population québécoise afin que la direction des Canadiens de Montréal retire le chandail d'Émile « Butch » Bouchard, défenseur émérite de 1941 à 1956 et capitaine de cette équipe pendant 18 ans.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Rathé (Blainville), et M. Bonnardel (Shefford) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des chambres de commerce du Québec et invite les acteurs des milieux d'affaires et politiques à participer aux activités organisées.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

**25 mars 2009**

---

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 4, Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 7 et 8 avril 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Association des abattoirs inspectés du Québec
- Abattoir Campbell Inc.
- Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
- Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec
- Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
- Syndicat des producteurs de lapins du Québec
- Union des municipalités du Québec
- Union des consommateurs

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

25 mars 2009

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

*Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau) et M. Khadir (Mercier).

À la fin de son intervention, M. Simard (Richelieu) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre ainsi que la présidente du Conseil du trésor pour leur mauvaise gestion des dépenses publiques avant la crise qui a conduit à un déficit structurel de près de 4 milliards de dollars et qui nous annoncent des coupures majeures dans les services aux citoyens pour les prochaines années ainsi que des hausses radicales de tarifs.

**25 mars 2009**

---

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), M. Khadir (Mercier) et M. Simard (Richelieu).

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

---

À 18 h 05, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 mars 2009, à 10 heures.

---

### **SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le mercredi 25 mars 2009, à 16 h 04, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 29 Loi n° 1 sur les crédits, 2009-2010

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**